

Avis de vacance  Ville de Saint-Martin-d'Hères	Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture Quotité : 100% Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i> <i>n° de DV au CDG: date DV:</i>	Date de création Poste 406 CM 27/06/13 Date de mise à jour 07/08/2020 Note de service n°2020/ 55 EL/MN/VD
Filière : Médico-sociale Catégorie : C	Délai de dépôt des candidatures Lundi 26 octobre 2020	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE AFFECTATION : Service Petite Enfance		
Auxiliaire de puériculture H/F		

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attaché à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers. Elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Les structures inscrivent leur action dans le cadre de la politique globale de la Ville de Saint Martin d'Hères et plus particulièrement dans la politique éducative, sociale et culturelle. A travers le PEL (Projet Éducatif Local) la commune affirme sa volonté de mettre en cohérence les actions éducatives et pédagogiques, de faire partager les mêmes valeurs à l'ensemble des partenaires concernés : égalité d'accès, laïcité, respect de l'enfant, coéducation.

Cette politique est mise en œuvre par le service petite enfance, qui, depuis 2002, a élaboré et mis en place un projet de service. Les objectifs sont d'offrir aux familles martinéroises des structures et des temps d'accueil le plus en adéquation avec les besoins recensés, de développer un accueil de qualité et de donner une place aux familles dans la vie des équipements. Les structures ont également un rôle de prévention sociale et de détection des troubles du développement de l'enfant.

2. Missions du poste

Sous la responsabilité du (de la) directrice (teur) de la structure, en collaboration avec les personnels de l'équipe, l'auxiliaire de puériculture organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service et de la structure. La mission s'exerce dans le cadre des valeurs du projet d'accueil du jeune enfant à Saint-Martin-d'Hères.

3. Activités du poste

Activités principales

- Accueillir des enfants et de leur famille ou substituts parentaux
- Communiquer réciproquement sur le vécu de l'enfant afin de garantir la continuité de l'accueil de l'arrivée au départ de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans les phases de séparation
- Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants, aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Identifier et respecter les besoins, rythmes (physiques, moteurs et affectifs) de chaque enfant dans son individualité
- Aménager les espaces de vie adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants dans le respect du projet d'établissement
- Réguler les soins courants d'hygiène de l'enfant dans le respect de son intimité
- Répondre aux besoins (alimentation, sommeil...) de l'enfant en respectant son propre rythme

Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants en lien avec l'éducatrice de jeunes enfants :

- Élaborer, organiser et animer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques
- Rendre compte de ces activités, les évaluer, réajuster
- Participer aux réflexions d'équipe autour du projet d'établissement et du projet pédagogique

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

- Accueil d'enfants en situation de handicap
- Accueil de stagiaires, participation à leurs évaluations.

Connaissances

- Environnement territorial FPT cat C et de la collectivité
- Droits et obligations des usagers
- Caractéristiques des publics
- Gestion des situations de stress et de régulation des tensions

Qualités

- Créativité
- Dynamisme, sens des responsabilités et autonomie
- Discrétion et secret professionnel,
- Sens du service public,
- Qualités relationnelles avec les familles et les enfants,
- Maîtrise de soi en toute circonstance
- Savoir remettre en question sa pratique et se former
- Adaptabilité
- Motivé(e) pour la polyvalence de tâches
- Sens du travail en équipe__et en transversalité
- Qualités relationnelles : sens de l'écoute et de la communication / qualités pédagogiques
- Organisé (e), méthodique

Savoir faire

- Connaître les jeunes enfants et leurs familles
- Savoir travailler en équipe
- Savoir prendre des initiatives
- Règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des jeunes enfants

5. Conditions

Habilitations	Conditions d'accès
PSC1 / Gestes et postures (facultatif)	- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture exigé - Être titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture territorial ou être inscrit sur la liste d'aptitude du concours d'accès à ce cadre d'emplois. - Permis B conseillé
Conditions d'exercice particulières	
- Travail au sein de structures d'accueil de types différents (collective, familiale, halte-garderie) - Travail en binôme (halte-garderie) / Travail plus autonome - Horaires réguliers compris entre 7h30 et 18h30 et adaptés aux fonctionnement de la structure - Congés liés à la fermeture de la structure - Réunions exceptionnelles : 1 / mois - Règles de mobilité interstructures - Tenue et présentation adaptée à l'accueil du public	
Conditions de rémunération	
- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€/mois)

- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences :

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)

Le Directeur Général des Services